

## Compte-rendu de la Commission de Quartier 3.2 (à lire en accompagnement du diaporama projeté en séance)

### SEPT DENIERS - GINESTOUS - LALANDE

Lundi 18 décembre 2017

- > **Lieu** : Espace Job – 105 route de Blagnac
- > **Participation** : 100 personnes
- > **Elu présent** : Monsieur ARSAC, Maire de quartier

> **Services municipaux et intervenants présents :**

*M. PINCHAUD et M. CINQUIN, Direction de la Police Municipale, Mairie de Toulouse*

*Mme BRESSY et Mme GARCIA, Direction des Jardins et Espaces Verts, Mairie de Toulouse*

*M. MADAMOUR, Directeur du projet de Méthanisation, Toulouse Métropole*

*Mme INDART et Mme DEQUE, Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse*

*M. LAPORTE, Tisséo Collectivité*

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

M. ARSAC ouvre la séance et présente Julie INDART, chargée de secteur Nord. Un diaporama sert de support.

**Présentation de l'ordre du jour :**

- 1 - Territorialisation de la Police Municipale**
- 2 - Aménagement du jardin du Séminaire et du Parc Moulis à Lalande**
- 3 - Projet d'une unité de Méthanisation à Ginestous**
- 4 - Questions diverses**

Prise de paroles de l'assistance avant le début de l'ordre du jour :

M. MARTIN, comité de quartier des Sept-Deniers, déplore que le sujet de la 3ème ligne de métro (TAE) ne soit pas à l'ordre du jour de cette réunion. Il regrette également que M. ARSAC n'ait pas participé à la réunion publique du 13 décembre dernier organisée par le comité de quartier. M. BUNEL, Collectif Job, regrette le manque de concertation sur la localisation de la bouche de métro aux Sept-Deniers.

M. ARSAC indique que l'ordre du jour a été présenté en bureau de quartier et que lors de cette réunion, aucune association n'a souhaité rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

M. ARSAC précise également que la méthode de concertation et le planning d'intervention sont de la compétence de Tisséo, maître d'œuvre de ce projet. Il rappelle en revanche qu'une réunion d'information a été organisée début septembre 2017 pour les associations du quartier des Sept-Deniers.

M. ARSAC rappelle qu'il s'agit de la commission du quartier 3.2 et que des habitants de Ginestou et de Lalande sont présents. Il convient donc de suivre l'ordre du jour annoncé. Toutefois, compte tenu de l'importance de ce projet, un représentant de Tisséo Collectivité a été invité. M. ARSAC propose de suivre l'ordre du jour et de conclure la séance avec un échange sur le projet de la 3ème ligne de métro. Une partie des personnes présentes quittent la salle, mécontentes que le sujet du métro ne soit pas abordé en priorité.

**1- Territorialisation de la Police Municipale**

Intervenants : M. PINCHAUD et M. CINQUIN

Présentation de la nouvelle organisation de la Police Municipale, dont les effectifs ont considérablement augmenté depuis le début de la mandature : 175 agents en 2015 contre 330 aujourd'hui. M. ARSAC précise que les agents de secteur peuvent être assimilés à des « îlotiers ». Le principal objectif de la territorialisation est de proposer un meilleur maillage du territoire en s'appuyant sur la connaissance du terrain par les agents.

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec la salle.

De nombreux habitants déplorent la recrudescence des cambriolages sur le quartier des Sept-Deniers.

Question : Quelle est la compétence de la Police Municipale (PM) en matière de cambriolages ?

Réponse : La compétence des policiers municipaux est limitée aux patrouilles de surveillance dans une logique de prévention. En revanche, tout ce qui concerne l'investigation relève des compétences de la Police Nationale.

Question : Que va t-il être mis en place entre la Police Nationale de proximité et la PM :

Réponse : Des directives de l'État sont attendues en la matière. Concernant la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), il s'agit d'un projet porté par le gouvernement. Pour l'instant il n'y a pas de visibilité sur les missions des agents de Police Nationale (agents de quartier ou d'enquête, en tenue civile ou uniforme, dans toute la Ville ou uniquement les quartiers sensibles). Par ailleurs, la Ville de Toulouse demande un renfort de Policiers nationaux car Toulouse est sous dotée depuis longtemps comparativement à d'autres grandes villes.

Un habitant regrette l'absence des policiers municipaux pendant les jours de matches du Stade Toulousain. M. ARSAC précise au contraire que la PM est bien présente et que les agents se déplacent en deux roues pour plus de réactivité. M. ARSAC invite les habitants à contacter Allô Toulouse qui fait le relais avec les équipes sur place pour intervenir.

Une habitante des Sept-Deniers relate le cambriolage dont elle a été victime et les conséquences psychologiques que cela a engendré au quotidien. Elle interpelle M. ARSAC sur les moyens qui pourraient être mis en place pour limiter cette recrudescence d'insécurité dans le quartier.

M. CINQUIN confirme la recrudescence des cambriolages dans le quartier et invite tous les habitants à signaler systématiquement à la PM les comportements suspects (véhicules, personnes), le rôle des habitants étant fondamental dans la lutte contre les cambriolages. Il est indiqué que la PN réalise des investigations avec des agents en civil. Les enquêtes se portent sur les réseaux de bandes organisées plutôt que sur les cambrioleurs agissant pour leur compte.

M. ARSAC invite cette dame ainsi que le comité de quartier à rencontrer le Député de la circonscription afin de le sensibiliser sur cette problématique. Le pouvoir de la PM est très limité en matière de cambriolage. M. MARTIN précise à M ARSAC que le comité de quartier rencontre M. CABARE, Député, le 26 janvier prochain.

Question : Y a t-il une organisation mise en place pour faciliter les échanges entre les habitants et les forces de police type « voisins vigilants » ?

Réponse : M. ARSAC indique qu'il existe un dispositif de participation citoyenne. Il s'agit d'une collaboration entre la Mairie de Toulouse et la Police Nationale afin de constituer un réseau de voisins qui seront en lien avec la PN pour les signalements. Ce dispositif ne concerne que les zones pavillonnaires. C'est la Mairie de Toulouse qui se charge de gérer les fichiers des volontaires qui souhaitent se constituer « voisins référents ». La procédure d'inscription est la suivante :

1. Appel ALLO TOULOUSE au 05 61 222 222. Le volontaire sollicite des informations générales, fait part de son souhait d'intégrer le dispositif ou de s'en désinscrire.
2. RDV avec le Maire de quartier. Le volontaire est contacté pour un RDV avec le Maire de

quartier qui lui fait remplir la fiche de candidature dans le cadre de l'obligation de déclaration CNIL concernant les données personnelles.

Question : est-il possible de prévoir un aménagement pour sécuriser l'accès vers le rond-point face au théâtre « le Ring » ?

Réponse : M. ARSAC va demander au Pole Territorial une étude d'accidentologie pour réexaminer cette demande de sécurisation.

Question : Y a t-il des interventions ou des verbalisations pour le stationnement dangereux et gênant sur les trottoirs des grands axes tels que la route de Launaguet, l'avenue de Fronton et le chemin de Croix Bénite ? Réponse : La PM verbalise et procède à des mises en fourrière avec discernement. Il est rappelé que le montant du PV s'élève à 135 €.

Question : Combien y a t-il d'habitants sur le secteur Nord pour 15 agents seulement? Ne serait-il pas plus opportun d'avoir des îlotiers au sein des quartiers pour une meilleure efficacité ? Réponse : Il y a 90 000 habitants environ sur le secteur Nord. Il est rappelé qu'aucun agent n'était spécialement affecté sur le secteur avant la réorganisation. M. ARSAC précise qu'en plus des équipes de secteur, il existe des équipes volantes en voiture et en motos, il s'agit de la Brigade d'Intervention Rapide (BIR). En ce qui concerne la sécurité, l'atteinte aux personnes dans le centre de Toulouse a diminué. En revanche le nombre de cambriolages a augmenté sur les deux dernières années et tend à se stabiliser cette année. Ces augmentations sont liées a des bandes organisées qui commettent des vagues de cambriolage par quartier.

Question : Quel est le délais d'intervention pour l'enlèvement d'un véhicule abandonné ? Réponse : M. ARSAC indique que le délais moyen est de 1 mois. M. ARSAC rappelle que la fourrière peut être saturée malgré l'agrandissement récent de 150 places. Il est rappelé qu'il est possible d'abandonner sa voiture gratuitement dans le cadre d'un abandon volontaire, ce qui permet de libérer des places en fourrière. Ce dispositif est méconnu, les associations de quartier sont invitées à largement communiquer.

Un habitant interpelle M. ARSAC sur le choix de la localisation des caméras de vidéo protection situées route de Blagnac. M. ARSAC précise que la stratégie de la commune est de couvrir les zones à dominante commerciale car il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des rues. Les deux cameras prévues sur l'artère commerçante de la route de Blagnac sont actives.

M ARSAC conclut en dressant un état de la réorganisation de la PM suite aux engagements de la Municipalité :

- patrouilles de nuit
- caméras
- réarmement
- réintroduction de la PM dans le quartiers difficiles

Le déploiement des caméras dans Toulouse a permis 343 interpellations sur des flagrants délits + 700 plaintes pour voir des images.

## 2- Aménagements du Jardin du Séminaire et du Parc Moulis à Lalande

Intervenantes : Mme BRESSY et Mme GARCIA

### I- Jardin du Séminaire

Le jardin du Séminaire est situé impasse du Séminaire, sa surface est de 1,1 hectare. Il est équipé à l'heure actuelle, d'une aire de jeux pour 0-5 ans, de mobilier urbain et d'un caniparc.

Les aménagements prévus :

- créer une aire de jeux pour les 6-12 ans
- aménager les cheminements sauvages
- revoir les espaces verts, aménagements des tables de piques niques
- mise en place d'agrès fitness pour les adolescents

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec la salle.

Question : Le parc est-il éclairé ? Réponse : il y a un éclairage solaire existant, il n'est pas prévu d'en rajouter et il n'y aura pas de sanisette.

M. ARSAC rappelle les difficultés liées à la création de toilettes :

- Cela pose la question de l'entretien. Il est de plus en plus compliqué d'assurer un nettoyage régulier par les services municipaux compte tenu de la baisse des effectifs et des restrictions budgétaires. Il n'est pas envisageable que le nettoyage soit pris en charge par les associations.
- Une sanisette coûte 25 000 €/an à la collectivité. Compte tenu des restrictions budgétaires, aucune nouvelle sanisette ne peut être installée. Une réflexion doit être menée de façon globale sur la ville pour redéployer celles jugées sous utilisées.

Il est rappelé le problème des toilettes sur Sesquières. M. ARSAC précise que les WC des terrains de Tennis sont ouverts. Il souhaite demander au service Bases de Loisirs la mise en place d'un fléchage pour que les utilisateurs sachent qu'ils y a des toilettes sur la Base.

### II- Parc Moulis

Le parc est situé à l'angle de la route de Launaguet et de la rue Virginia Woolf en face le groupe scolaire Olympe de Gouges, le parc mesure 8000 m<sup>2</sup> environ . Il faisait partie d'un ensemble immobilier acquis par la Ville de Toulouse en juin 2013. C'est un espace très végétalisé, le but est de conserver cet esprit champêtre, en préservant les cheminements et les axes existants. L'aménagement consiste en la création d'un square avec une place centrale de 700 m<sup>2</sup> qui pourra accueillir dans le temps diverses activités qui restent à définir (food truck, manège, etc). Une aire de jeux de 300 m<sup>2</sup> pour les enfants de 3 à 6 ans est prévue à l'ouverture du Parc en juillet 2018. Ce parc évolutif sera doté d'un terrain de pétanque non homologué.

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec la salle.

M. MARTIN interroge M. ARSAC sur les dépenses liées à l'enveloppe territoriale. M.

ARSAC précise qu'une grande partie du budget de quartier a permis de financer l'insonorisation de 3 classes du Groupe scolaire des Sept-Deniers sur les 7 qui subissent des désagréments de nuisances sonores depuis de nombreuses années. M. le Maire qui avait été alerté par les parents d'élèves l'année dernière avait opté pour l'insonorisation d'une classe par an, M ARSAC a pu faire accélérer l'engagement de M. le Maire en finançant dès 2018, 3 classes supplémentaires.

Question : Combien d'habitants sont situés à Lalande ? Réponse de M. ARSAC : Lalande compte 12 000 habitants. Le jardin du Séminaire est situé à Lalande Sud et le Parc Moulis sera le jardin de Lalande Nord.

Question : Les abords du Parc et de l'école sont-ils sécurisés pour permettre aux élèves de se rendre sans danger au Parc ? M. ARSAC précise que la rue Virginia Woolf est très bien aménagée et sécurisée.

### **3- Projet d'une unité de méthanisation à Ginestous**

Intervenant : M. MADAMOUR (voir diaporama)

M. ARSAC précise que Toulouse n'est pas en avance sur ce type de projet, de nombreuses villes sont déjà dotées de cette technologie. Il s'agit d'un projet solide et rentable, qui va contribuer à réduire les odeurs grâce à la fermeture de la compostière à boues.

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec la salle.

Plusieurs habitants interpellent M. MADAMOUR sur les risques technologiques que ce projet pourrait engendrer (en cas de fuite, ruissellement des boues polluées, ...)

M. MADAMOUR rappelle qu'il s'agit d'une technologie aujourd'hui éprouvée et précise que les services de l'État (la DREAL) disposent d'un registre des risques pour toutes les installations de ce type en France. Aucun incident n'est à ce jour à déplorer sur d'autres sites. M. ARSAC indique qu'il pourra être envisagé une visite d'un site similaire pour les associations de quartier avec les acteurs institutionnels partenaires.

Il est rappelé par le Comité de quartier des Sept-Deniers que ce dernier s'est mobilisé en faveur de ce type d'installation dès le début des années 2000, et continue de soutenir ce projet aujourd'hui, sous réserve des conclusions de l'enquête publique et des études de danger associées.

Question : Pourquoi Toulouse Métropole décide de relancer ce projet aujourd'hui ?

Réponse : M. MADAMOUR précise que la technologie n'était pas assez éprouvée. Le gros changement technologique a eu lieu en 2014, c'est à ce moment là que le biogaz des stations d'épuration a pu être injecté dans le réseau des villes.

Question : La station d'épuration est concédée à Véolia, vous dites que ce projet va rapporter à la Ville, qu'en est-il ?

Réponse : Il s'agit d'un projet porté et financé par Toulouse Métropole (26 millions

d'euros). Après 2020, au terme de la concession à Véolia, un nouveau mode d'exploitation sera défini avec un montage financier adapté à la rentabilité du projet pour la Collectivité. M. ARSAC précise que le gain est de 4 millions d'euros/an, si la structure est concédée, le concessionnaire devra payer une soulte ou investir dans l'entretien de la structure à hauteur des gains potentiels pour la Métropole.

Deux habitants des Sept-Deniers témoignent avoir habité en Bretagne près d'une unité de méthanisation et soulignent la satisfaction des riverains concernant ce projet venu réduire les nuisances olfactives.

#### **4- Questions Diverses**

L'ensemble des réponses sont apportées M. ARSAC.

M. ARSAC est interpellé sur les nuisances générées par les soirées organisées par le Stade Toulousain.

Un habitant de Ginestous demande si des aménagements sont prévus le chemin de Fenouillet (vers Jean Gibert) afin de limiter la vitesse.

Réponse :

- 1) remise du panneau interdit au 3T5
- 2) Programmation en investissement d'une déviation à discuter après 2020

Question : Est-il possible que l'arrivée du métro remette en cause le réaménagement de la partie haute du chemin des Sept-Deniers ?

Réponse : ces travaux ne sont pas remis en cause et prévus en 2019.

Question : Est-il prévu une signalétique autour ou dans le Parc de Moulis Croix-Bénite ? Est-il prévu l'installation d'une maison médicale de santé dans le secteur ?

Réponse : Aucun projet de maison médicale n'est d'actualité à ce jour. Concernant la signalétique, M. ARSAC propose un rapprochement avec le comité de quartier pour faire des propositions en cas de défaillance.

Il est proposé de créer une bretelle de délestage en bout de la route de Blagnac, vers Blagnac. M ARSAC précise qu'il a en fait la demande et que cela devrait être programmée pour 2020.

#### **Débat sur la 3ème ligne de métro TAE.**

Les études en cours menées par Tisséo concernant la localisation des stations pour la 3ème ligne de métro préconisent le parc des Sept-Deniers comme emplacement.

Le comité de quartier s'oppose à une localisation à proximité du parc des Sept-Deniers et demande la création d'une station « cœur de quartier » à proximité de l'espace Job. Le comité de quartier alerte des conséquences d'une localisation près du Parc :

- augmentation du flux de véhicules dans un quartier déjà saturé aux heures de pointe.

Le comité recommande le rabattement des voitures vers des parking adaptés comme à Beauzelle, ou au niveau du parking du Linéo 1 pour inciter les personnes à prendre le bus

vers le métro.

M. ARSAC précise qu'il n'est pas favorable à l'emplacement de la station au niveau de l'Esplanade Job pour plusieurs raisons :

- Le métro est un équipement pour les habitants de l'ensemble de la métropole. Il convient d'offrir la possibilité aux habitants des communes alentours de l'utiliser. La position géographique du quartier des Sept-Deniers s'y prête notamment de par sa proximité avec la rocade.
- pour des raisons techniques liées au tracé, une station près de l'esplanade Job générerait un surcoût irraisonnable.
- le métro va générer une augmentation de l'afflux de véhicules dans le quartier et les difficultés de stationnement autour de l'esplanade Job sont déjà nombreuses.

En revanche, il existe aujourd'hui des parkings à proximité du parc qui sont sous-utilisés et pourraient servir de parking relais. Il conviendra également de créer un nouveau parking afin de contenir l'arrivée des véhicules.

Il est par ailleurs rappelé que l'emprise de la sortie de métro dans le parc sera faible. Il conviendrait donc d'imaginer des aménagements qualitatifs pour valoriser les alentours de la station. Le parc deviendrait ainsi plus attractif.

Des habitants craignent que l'arrivée du Métro génère une densification non maîtrisée sur le quartier. M. ARSAC rappelle que le périmètre de l'OAP des Sept-Deniers a été étendu dans le futur PLUi-H afin de renforcer la sauvegarde des zones à dominante pavillonnaire. La rumeur d'un ensemble immobilier sur le site d'EDF n'est pas avéré.

M. GERVOIS, du comité de quartier de Ginestous, souligne l'opportunité de réaliser une liaison performante du chemin de Fenouillet vers les Sept-Deniers. M. LAPORTE précise que cette réflexion sera menée lors des études à venir et rappelle que le but de la création d'un métro est de limiter l'entrée des voitures en nombre dans Toulouse, il est donc nécessaire de réfléchir un maillage performant limitant ces entrées.

M ARSAC précise que la concertation avec les services de Tisséo et les habitants du quartier est toujours en cours.

**M. ARSAC clôture la séance à 22h45 et remercie l'assemblée.**